

Le Centre de services scolaire des Sommets offre à ses élèves ayant connu des difficultés scolaires la possibilité de reprendre les épreuves ministérielles menant à la diplomation, soit les sciences, les mathématiques et l'histoire de 4^e secondaire, ainsi que le français et l'anglais de 5^e secondaire.

Vous trouverez dans ce document les règles de fonctionnement et les exigences à respecter afin d'assurer un environnement sain et propice aux apprentissages et à la réussite.

Condition d'inscription

Pour pouvoir s'inscrire à la reprise d'examen, « un élève doit avoir été légalement inscrit dans une école et y avoir suivi le programme correspondant ou avoir reçu à la maison un enseignement approprié, à la suite d'une dispense de fréquenter une école, [...] ».

Il n'y a pas de résultat minimal à avoir atteint en fin d'année pour être éligible. Cependant, il est peu recommandé qu'un élève ayant eu un résultat inférieur à 50% en cours d'année s'y inscrive puisque le retard dans la matière est élevé et difficilement récupérable.

Les ateliers préparatoires

L'élève qui veut reprendre une épreuve ministérielle en s'inscrivant à l'offre locale du CSSDS devra suivre une série d'ateliers préparatoires à l'épreuve en question. Ces ateliers ont pour objectifs de réviser les notions essentielles à la réussite des épreuves et permettent un meilleur potentiel de réussite. La présence à ses ateliers est **obligatoire**.

Toute absence à un atelier préparatoire devra être motivée par le répondant de l'élève. Les motifs ci-dessous peuvent justifier une absence :

- Maladie ou accident (confirmée par une attestation médicale)
- Convocation à un tribunal
- Participation à un événement d'envergure (confirmée par une lettre de l'organisme)
- Mortalité d'un proche

NB : Les élèves ayant suivi des cours privés ou du tutorat pourront s'inscrire à la reprise d'épreuves sans faire les ateliers préparatoires sur démonstration de la preuve du suivi de ces cours.

Le comportement

En participant aux ateliers de préparation, l'élève s'engage à :

- Participer aux cours de manière active et respectueuse
- Être assidu à ses cours et dans ses travaux
- Apporte le matériel nécessaire pour suivre les cours

Règle générale, l'élève se comporte comme s'il s'agissait d'une journée de classe normale.

L'horaire

L'horaire de reprise des épreuves nous est fourni chaque année par le ministère. Il est donc de la responsabilité de chaque élève d'être disponible et présent lors de ces épreuves.

Les épreuves ministérielles

Les règles de la sanction des études du MEQ s'appliquent.

Engagement

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement et je m'engage à les respecter. Je comprends l'importance d'un climat scolaire positif favorisant l'apprentissage.

Pour toute autre information pertinente concernant les ateliers préparatoires et les reprises d'épreuves ministérielles, je peux m'adresser à un conseiller en orientation et/ou à ma direction d'école.